

SERVICE NAVAL

488	Service de protection des pêcheries—Pour de nouveaux navires sur le lac Erié.	150,000 00
489	Droits de douane.	500 00

TRAVAUX PUBLICS.—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

(Ministère de la Marine.)

490	Programme de construction navale de l'Etat:— Crédit supplémentaire pour la construction de navires conformément au programme de l'Etat.	10,000,000 00
491	Somme requise pour paiement à la succession D. et J. McCarthy, de la somme fixée par la cour de l'Echiquier pour terrain exproprié à Sorel, et sur lequel se trouve le chantier maritime de l'Etat.	76,267 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

492	Montant requis pour rembourser à Octave Desjardins, autrefois gardien de phare à Matane, les sommes versées au Fonds de retraite de mai 1879 à janvier 1897, date de sa démission.	56 50
493	Salaires et allocations aux gardiens de phares—Crédit supplémentaire.	60,000 00
494	\$5,000 au président et de \$2,000 à chacun des commissaires de la Commission royale du pilotage.	11,000 00

HOPITAUX DE LA MARINE.

498	Hôpitaux de la marine, y compris subventions aux institutions qui viennent en aide aux malades—Crédit supplémentaire.	22,500 00
-----	---	-----------

PECHERIES.

499	Etudes scientifiques sur les questions pratiques et économiques concernant les pêcheries.	10,000 00
-----	---	-----------

MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE.

500	Subvention pour recherches concernant la fonte des minerais de zinc plombifère.	5,000 00
-----	---	----------

Division des Mines.

501	Etude des dépôts de minerais et des minéraux économiques; épreuve du combustible et de la préparation mécanique des minerais—Crédit supplémentaire.	5,000 00
-----	---	----------

Commission géologique.

502	Pour explorations, levés et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs et autres—Crédit supplémentaire.	10,000 00
-----	---	-----------

ETABLISSEMENT DE SOLDATS SUR DES TERRES.

509	Frais d'administration de la <i>Loi d'établissement de soldats, 1917</i> , y compris les aides aux écritures et montant payable à W. F. O'Connor, C.R., en qualité de conseil de la Commission, à \$2,000 par année.	2,000 00
-----	--	----------